

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON DE YDES

MAIRIE DE YDES

☎ 04 71 40 82 51 – mairie@ydes.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**N°044-2025- VOIRIE : ARRETE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT : Travaux abattage d'arbres Rue de la Font Grande**

Monsieur le Maire de la Commune d'Ydes,

*Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret N° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice de pouvoir de police en matière de circulation routière
et modifiant certaines dispositions du Code de la Route
Considérant que les travaux sur les voies relevant de la police du Maire, nécessitent une restriction temporaire
de la circulation au droit des chantiers,
Vu la demande de Mr Michel TEIL qui souhaite abattre des arbres sur sa propriété Rue de la Font Grande,
Considérant que pour sécuriser cette intervention il est nécessaire d'interdire provisoirement le stationnement et
la circulation sur une partie de la rue de la Font Grande ,*

ARRETE

Article 1 :

Le 19 juin 2025 de 7 heures à 17 heures le stationnement et la circulation seront interdits Rue de la Font Grande, du carrefour de l'Avenue de la Libération à l'angle de la propriété Brugeail (plan annexé au présent arrêté).

Article 2 : Les restrictions de circulation seront annoncées aux usagers par une signalisation, implantée par Mr Michel TEIL, elle sera située de part et d'autre de la zone concernée.

Article 3 : Monsieur Michel TEIL exécutant les travaux aura la charge de la signalisation temporaire du chantier, il sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation ; cette dernière sera conforme aux schémas du manuel de chef de chantier en vigueur, manuel élaboré par le service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Michel TEIL
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Ydes / Champs-sur-Tarentaine,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers du Centre de Secours d'Ydes.

Fait à Ydes, le 12 juin 2025

Le Maire d'Ydes, Alain DELAGE



1

2 barriers

